

Résumé du conseil municipal du 31 mars 2010

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BOURDON Arnaud jusqu'à 16 h 30, BESSELIEVRE Louis, LIOULT-MARY Gilles, MELIN Katy, BRISSET Franck, MAUDUIT Monique.

Pouvoirs : ROUSSEAU François à BRISSET Franck, MIGNOT Jean-Claude à HUREL Alain, BODROS Pierre à THOMAS-ROUTIER Ghislaine, ROUSSIN Maryline à FAUCHON Patrick, PICHON Sandrine à MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie à COSNEFROY Brigitte, BOURDON Arnaud à MELIN Katy à compter de 16 h 30.

Absents : THIEBOT François

BUDGET M4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame THOMAS-ROUTIER rappelle la décision du conseil municipal du 29 Janvier 2010 de mettre fin au service communal des creusements de fosses à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Suite à cette décision, elle présente le compte administratif M4 qui retrace l'absence de mouvements sur l'exercice 2010, propose de le voter et de solder ce budget M4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote le compte administratif 2009 du budget M4 et rappelle que la commune n'assurera plus les creusements de fosse à compter du 1^{er} Janvier 2010.

BUDGET M4 - COMPTE DE GESTION 2009

Mme THOMAS-ROUTIER présente au conseil municipal le compte de gestion 2009 du budget M4, qui retrace les comptes de Mme la Trésorière Municipale.

Vu la conformité du compte de gestion avec le compte administratif communal, Mme THOMAS-ROUTIER propose au conseil municipal d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 du budget M4.

BUDGET M14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame THOMAS-ROUTIER présente le compte administratif 2009 aux membres du conseil municipal.

Celui-ci retrace les mouvements de l'exercice budgétaire 2009 suivant les dispositions de l'instruction budgétaire M14.

Vu les résultats résumés ci-dessous, Mme THOMAS-ROUTIER propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2009.

Section de fonctionnement :

	Réalisé	Résultat 2008	Résultat 2009
Dépenses :	3 952 057.40 €		3 952 057.40 €
Recettes :	5 560 707.37 €	1 028 593.07 €	6 589 300.44 €
Résultat :	1 608 649.97 €		2 637 243.04 €

Section d'investissement :

	Réalisé	Résultat 2008	Résultat 2009	Restes à Réaliser	Résultat global
Dépenses :	2 508 673.00 €	53 849.85 €	2 562 522.85 €	765 536.91 €	3 328 059.76 €
Recettes :	4 146 390.53 €		4 146 390.53 €		4 146 390.53 €
Résultat :	1 637 717.53 €		1 583 867.68 €	-765 536.91 €	818 330.77 €

Résultat total de l'exercice 2009 :

	Fonctionnement	Investissement	Total	Restes à Réaliser	Résultat global
Résultat dépenses :	3 952 057.40 €	2 562 522.85 €	6 514 580.25 €	765 536.91 €	7 280 117.16 €
Résultat recettes :	6 589 300.44 €	4 146 390.53 €	10 735 690.97 €		10 735 690.97 €
Résultat Total :	2 637 243.04 €	1 583 867.68 €	4 221 110.72 €	-765 536.91 €	3 455 573.81 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif M14 2009, dont les écritures sont résumées en annexe.

BUDGET M14 - COMPTE DE GESTION 2009

Mme THOMAS-ROUTIER présente au conseil municipal le compte de gestion 2009 du budget M14, qui retrace les comptes de Mme la Trésorière Municipale.

Vu la conformité du compte de gestion avec le compte administratif communal, Mme THOMAS-ROUTIER propose au conseil municipal d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 du budget M14.

BUDGET M14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Après avoir présenté le compte administratif 2009, Mme THOMAS-ROUTIER rappelle le résultat d'exploitation de l'exercice 2009, qui s'élève à 2 637 243.04 €.

Mme THOMAS-ROUTIER propose au conseil municipal d'affecter ce résultat sur l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009, d'un montant de 2 637 243.04 €, comme suit :

En recettes de la section de fonctionnement 2010 (compte 002) : 1 454 243.04 €
 En recettes de la section d'investissement 2010 (compte 1068) : 1 183 000.00 €

TAUX D'IMPOSITION 2010

Dans le cadre de la réforme fiscale, M. le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2010.

Vu les éléments présentés, M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux 2009 en 2010, pour une perception des produits 2010 répartis comme suit :

	<i>Bases prévisionnelles</i>	Taux	<i>Produit prévisionnel</i>
Taxe d'habitation :	<i>1 188 000 €</i>	6.20 %	<i>73 656 €</i>
Taxe sur le foncier bâti :	<i>17 134 000 €</i>	21.88 %	<i>3 748 919 €</i>
Taxe sur le foncier non bâti :	<i>39 700 €</i>	37.23 %	<i>14 780 €</i>
Total :	<i>18 361 700 €</i>		<i>3 837 355 €</i>

BUDGET M14 - BUDGET PRIMITIF 2010

Mme THOMAS-ROUTIER présente au conseil municipal le projet de budget prévisionnel 2010 proposé par la commission finances, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement : 6 749 612.04 €

Section d'investissement : 3 248 520.07 €

Après en avoir délibéré, avec une voix contre, le conseil municipal approuve le budget primitif 2010, dont les écritures sont résumées en annexe.

Départ de M. BOURDON Arnaud

AVENANTS CITE SAINTE BARBE

Monsieur BONAMY rappelle au conseil municipal sa décision du 29 Janvier 2010 acceptant l'avenant n°1 au lot 1 de l'entreprise MESLIN, pour les travaux supplémentaires cité Sainte Barbe, ainsi que la prolongation de deux mois des délais d'exécution.

Considérant la modification de la demande communale de travaux supplémentaires, Monsieur BONAMY informe le conseil municipal que le coût de ces travaux est ramené à 10 114.71 € TTC au lieu de 15 706.21 €.

Afin de permettre à l'entreprise de réaliser ces travaux, Monsieur BONAMY propose au conseil municipal de modifier également l'avenant de prolongation de délais voté le 29 Janvier 2010, pour porter la prolongation à cinq mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier sa décision du 29 Janvier 2010 comme suit :

- Accepte l'avenant n°1 au lot 1 des marchés de travaux de la cité Sainte Barbe, pour l'entreprise MESLIN, d'un montant de 10 114.71 € TTC.
- Accepte la prolongation de délais de 5 mois,
- Autorise le Maire à signer l'avenant et toutes pièces relatives à cette décision.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants à cet avenant au compte 2313-53 du budget primitif 2010.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 h

Remerciements

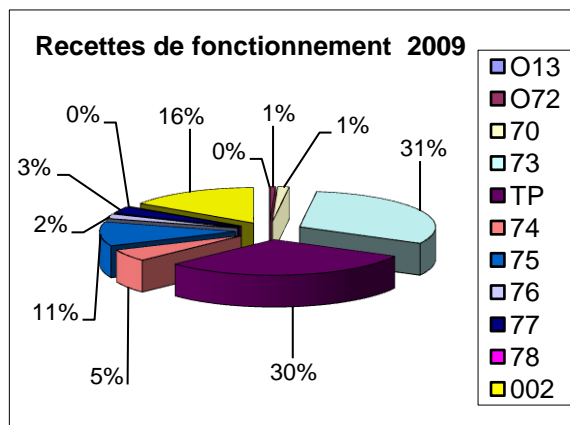
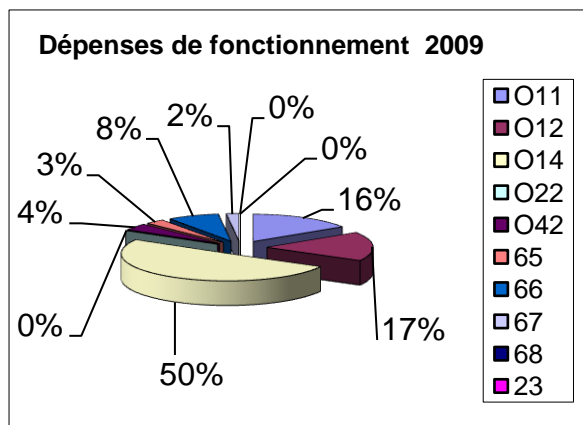
- Association CORONS-DANSE pour la mise à disposition gratuite de la salle du Rafiot et pour la subvention 2010.

Informations

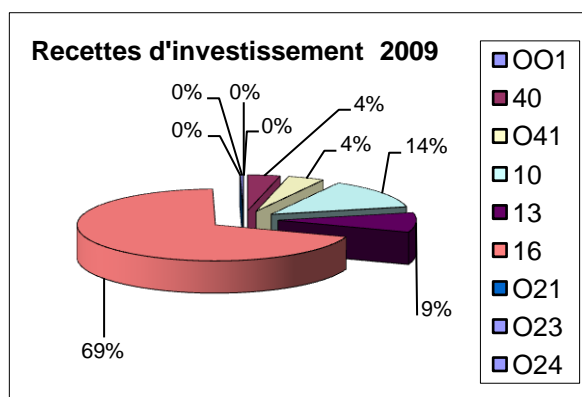
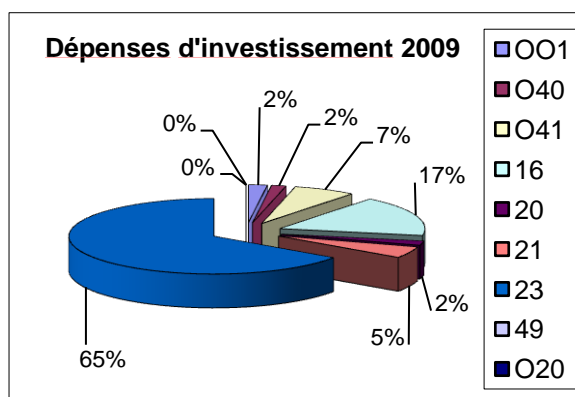
Travaux communaux retenus dans la programmation annuelle de la Communauté de Communes des Pieux :

- Hameau Blondel : eaux pluviales
- Rue du Vieux Stade : aménagement du parking
- Gendarmerie : réfection des voiries en complément de la prise en charge de l'assurance décennale
- Rue de Guerfa : eaux pluviales
- Cité Sainte Barbe : eaux pluviales
- Croisilleries tranches 1 et 2, rue du Déhus, route de Caubus : électrification rurale
- Chemin du Hameau Blondel : éclairage public
- Chasse de la Houe : réfection voirie.

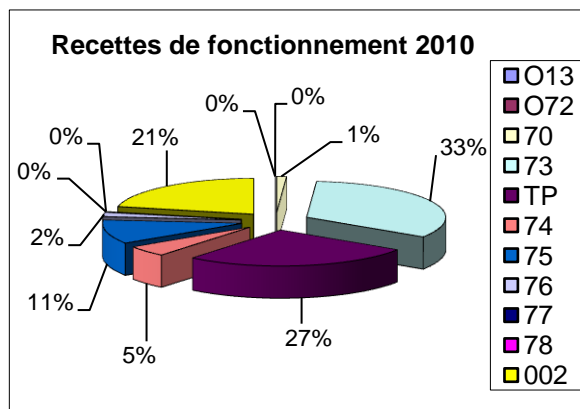
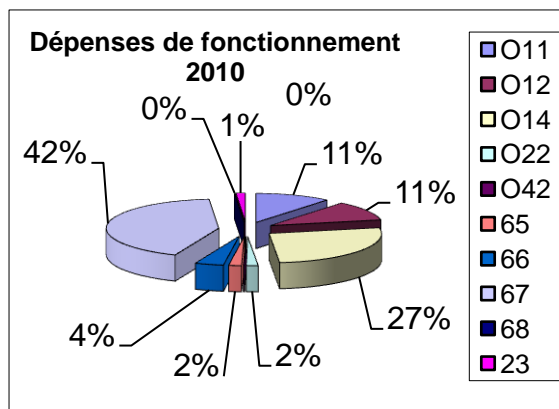
Compte-rendu de la réunion avec la Préfecture et le Département sur l'aménagement de la sécurité dans la traversée de Diélette. Prochaine réunion prévue le 13 Avril prochain, intégrant la sécurité à Caubus et Diélette.



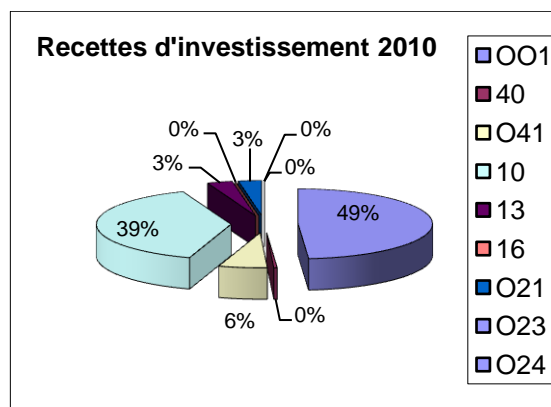
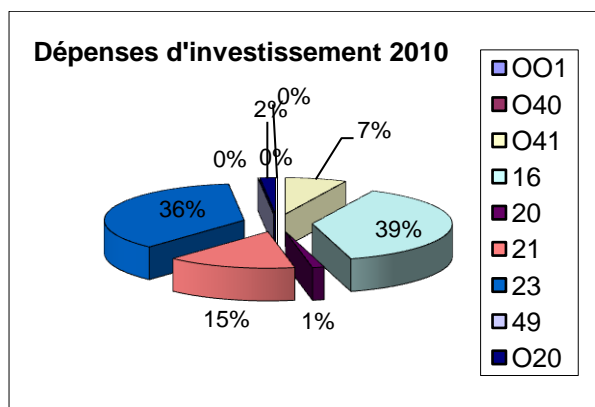
Chapitres budgétaires Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
011 : charges à caractère général	013 : atténuation de charges
012 : charges de personnel	042 : opérations d'ordre de transfert
014 : atténuation de produits	70 : produits des services
022 : dépenses imprévues	73 : impôts et taxes
023 : virement en section d'investissement	TP : compensation Taxe Professionnelle
042 : opérations d'ordre de transfert	74 : dotations et participations
65 : autres charges de gestion courante	75 : autres produits de gestion courante
66 : charges financières	76 : produits financiers
67 : charges exceptionnelles	77 : produits exceptionnels
68 : dotations aux amortissements	002 : résultat de fonctionnement année N-1



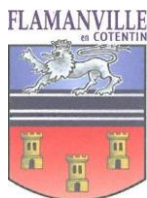
Chapitres budgétaires Investissement	
Dépenses	Recettes
001 : résultat d'investissement année N-1	001 : résultat d'investissement année N-1
020 : dépenses imprévues	021 : virement de la section de fonctionnement
040 : opérations d'ordre de transfert	024 : produits des cessions
041 : opérations patrimoniales	040 : opérations d'ordre de transfert
049 : provisions pour dépréciations	041 : opérations patrimoniales
16 : remboursements d'emprunts	10 : dotations, fonds divers
20 : immobilisations incorporelles	13 : subventions d'investissement
21 : immobilisations corporelles	16 : emprunts
23 : immobilisations en cours	23 : immobilisations en cours



Chapitres budgétaires Fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011 : charges à caractère général	013 : atténuation de charges
012 : charges de personnel	042 : opérations d'ordre de transfert
014 : atténuation de produits	70 : produits des services
022 : dépenses imprévues	73 : impôts et taxes
023 : virement en section d'investissement	TP : compensation Taxe Professionnelle
042 : opérations d'ordre de transfert	74 : dotations et participations
65 : autres charges de gestion courante	75 : autres produits de gestion courante
66 : charges financières	76 : produits financiers
67 : charges exceptionnelles	77 : produits exceptionnels
68 : dotations aux amortissements	002 : résultat de fonctionnement année N-1



Chapitres budgétaires Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
001 : résultat d'investissement année N-1	001 : résultat d'investissement année N-1
020 : dépenses imprévues	021 : virement de la section de fonctionnement
040 : opérations d'ordre de transfert	024 : produits des cessions
041 : opérations patrimoniales	040 : opérations d'ordre de transfert
049 : provisions pour dépréciations	041 : opérations patrimoniales
16 : remboursements d'emprunts	10 : dotations, fonds divers
20 : immobilisations incorporelles	13 : subventions d'investissement
21 : immobilisations corporelles	16 : emprunts
23 : immobilisations en cours	23 : immobilisations en cours



Résumé du conseil municipal du 30 avril 2010

Présents :

FAUCHON Patrick, HUREL Alain, THOMAS-ROUTIER Ghislaine, BONAMY Lucien, COSNEFROY Brigitte, MARGUERIE Jean-Pierre, BOURDON Arnaud, LIOULT-MARY Gilles, ROUSSEAU François, MELIN Katy, BRISSET Franck, PICHON Sandrine, ROUSSIN Maryline, BODROS Pierre, MAUDUIT Monique, LAUNEY Nathalie.

Absents excusés: THIEBOT François

Absents : BESSELIEVRE Louis

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 31 Mars 2010

ACQUISITION BATIMENT CITE SAINTE BARBE

Le 19 Janvier 2010, l'Office Notarial de Montebourg a informé la commune de Flamanville d'une proposition de vente d'un nouveau bâtiment cité Sainte Barbe.

Considérant la politique communale de réhabilitation de l'ensemble de la cité,

Vu l'inscription de crédits au budget primitif 2010 en vue de cette acquisition,

Vu l'avis des Domaines en date du 12 Mars 2010,

Vu l'accord des vendeurs sur la proposition communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir le bâtiment cadastré ZB 179 à 182, rue Viduvier, au prix de 100 000 €, pour poursuivre l'opération de réhabilitation de l'ensemble de la cité Sainte Barbe.

ACQUISITION TERRAINS HAMEAU BLONDEL

La commune a l'opportunité d'acquérir trois parcelles de terrain Chasse de Bas. Cette acquisition permettrait à la commune de poursuivre sa volonté d'aménager l'ensemble du village de Diélette, en maintenant ainsi ces terrains en zone naturelle.

Vu les prix fixés par le conseil municipal lors des différentes opérations d'acquisition effectuées depuis 2006,

Vu les accords des trois propriétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées ZA 128, 171 et 172, situées Chasse de Bas, au prix de 7.62 € le m², pour poursuivre l'aménagement de Diélette et conserver le caractère naturel de la zone.

ACQUISITION TERRAINS HLM ROUTE DE DIELETTE

Afin de permettre l'aménagement des parcelles de terrain des logements HLM situés route de Diélette, MANCHE-HABITAT, propriétaire, a fait part de son accord pour la cession de ces terrains à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle ZC 215 à l'euro symbolique, pour réaliser un aménagement paysager et des stationnements.

LOCATION ENTREPOT DES HOUGUES

Suite au départ de l'actuel locataire de l'entrepôt des Hougues, la commune est sollicitée par un organisme à mission d'insertion pour louer l'entrepôt des Hougues à des fins de nettoyage de voitures pour le site E.D.F.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de signer un nouveau bail pour la location de l'entrepôt des Hougues, avec la société SINEO, à compter du 1^{er} Mai 2010, pour un loyer mensuel de 837 €.

MANDATEMENT OFFICE NOTARIAL

Vu les décisions prises ce jour par le conseil municipal, concernant l'acquisition de trois terrains hameau Blondel, d'une parcelle route de Diélette, et la location de l'entrepôt des Hougues, il est proposé au conseil municipal de mandater l'Office Notarial des Pieux pour la mise en œuvre de ces décisions.

Mme THOMAS-ROUTIER ne participe par au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de mandater l'Office Notarial des Pieux pour la mise en œuvre des décisions prises par le conseil municipal et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal est informé des possibilités de modification du tableau des effectifs du personnel communal, à savoir la transformation d'un emploi d'adjoint technique deuxième classe en emploi d'adjoint technique première classe.

Vu l'avis favorable de la commission « travaux-urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de transformer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} Juillet 2010.

REMPACEMENT PORTES LOGEMENT FONCTION ET SEMAPHORE

Le conseil municipal est informé de la nécessité de remplacer la porte d'entrée du logement de fonction n°4 et du gîte d'étape du Sémaphore.

Vu les devis relatifs à ces prestations, vu l'avis favorable de la commission « urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient les devis suivants :

- Porte logement de fonction : société B'PLAST, pour un montant de 1 795 Euros H.T. (2 146.82 € TTC),
- Porte gîte d'étape du Sémaphore : société B'PLAST, pour un montant de 984.76 Euros H.T. (1 177.78 € TTC)

ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

Le conseil municipal est informé des besoins de matériels pour l'atelier municipal, et qui ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif.

Vu l'avis favorable de la commission « travaux-urbanisme », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition des biens suivants :

Objet	Fournisseur	Montant TTC
Pulvérisateur porté Référence KUHN ACTIS - 200 litres	Société FLAMBARD	3 047.56 €
Pulvérisateur à dos électrique Référence Blanchard - 16 litres	Société FLAMBARD	255.27 €
Serre-tunnel Référence Chapelle MCB ECO 8,00 m x 20.00 m	Société JARDIN SERVICES	7 728.55 €

REPRISE DE CONCESSIONS

Le conseil municipal est informé des modalités d'acquisition des concessions dans le cimetière communal. Réglementairement, deux tiers du montant de la concession sont versés à la commune et un tiers au C.C.A.S.

Sur demande des propriétaires, la commune peut être amenée à racheter leur concession. Cependant, seule la part revenant à la commune peut être remboursée.

S'agissant du rachat de concessions perpétuelles, le conseil municipal doit décider le montant du remboursement de la part communale.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la totalité de la part communale aux propriétaires de concessions qui en feraient la demande.

REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

Suite à l'informatisation de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque propose de réviser le règlement intérieur de l'établissement.

Les documents sont présentés au conseil municipal pour validation.

Vu l'avis favorable de la commission « affaires générales », après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de M. MIGNOT Jean-Claude, informant de sa démission. Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution des dossiers concernant :

- la sécurisation routière à Diélette et à Caubus.
- l'évolution du projet de construction d'un gymnase et des parkings zone de La Campagne.
- projet de construction d'un centre social.

Remerciements

- La Boule Flamanvillaise pour la subvention de fonctionnement 2010,
- Comité Départemental de Pétanque pour la subvention dans le cadre du championnat de France 2010.



MAIRIE
50340 FLAMANVILLE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010



© 2001 Spain Publishing & Licensing BV - The Netherlands / Fax + 31 77 475 5905 © 2001 Painting by Peter Meier.

All rights reserved

**DEPOT DES CANDIDATURES
DU 1^{er} AU 19 JUIN 2010
EN MAIRIE 02.33.87.66.66**